WSCC Careers

# Chef, Rapports financiers

**N22/22NT**

**(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)**

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a pour vision des milieux de travail exempts de maladies et de blessures professionnelles. Sa mission est de promouvoir la santé et la sécurité au travail tout en offrant un régime d'assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs ainsi que des soins aux travailleurs blessés. Elle adhère à des valeurs – le respect, l'engagement, l'intégrité, l'ouverture, la culture de sécurité, la recherche de l'excellence et une saine intendance.

Le chef, Rapports financiers, gère la vérification externe et tous les documents de travail et tableaux exigés par le Bureau du vérificateur général (BVG) dans les délais prévus par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour la CSTIT. Ce poste exige une vaste expérience et une connaissance approfondie de l'application des IFRS, son titulaire étant appelé à gérer la planification financière stratégique, l'établissement des budgets annuels de fonctionnement et d'immobilisations ainsi que l'analyse des écarts.

Le chef, Rapports financiers, relève du dirigeant principal des finances et travaille à Yellowknife. En collaboration avec le contrôleur, il est responsable du dépôt en temps opportun des états financiers, provisoires mais exacts, de fin de mois et de fin de trimestre à des fins de gestion pour la direction ainsi que, sur une base périodique, auprès du Comité de vérification de la CSTIT. Le titulaire du poste veille à l'exécution des tâches requises lors de la préparation et de la vérification des états financiers annuels de la CSTIT. Ces tâches font non seulement intervenir plusieurs divisions au sein de la CSTIT, mais nécessitent aussi une interaction avec le personnel du BVG. De plus, le titulaire de ce poste gère l'application des IFRS à la CSTIT. Son rôle consiste à fournir des conseils professionnels, une assistance, une formation et une interprétation de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs* et de ses règlements, des politiques de la CSTIT, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, des IFRS et des principes comptables généralement reconnus qui s'appliquent à la CSTIT.

Le chef, Rapports financiers, supervise directement trois (3) employés, soit deux (2) analystes principaux de la planification financière et du rendement et un (1) représentant du Trésor.

En règle générale, les qualifications requises pour ce poste sont acquises par l'obtention d'un diplôme pertinent et l'adhésion en règle à un titre comptable canadien reconnu, ainsi que par le cumul de trois (3) années d'expérience progressive en comptabilité et en production de rapports financiers, dont au moins une (1) dans la préparation d'états financiers complexes conformes aux IFRS, y compris les documents de travail connexes, et au moins deux (2) en supervision.
L'échelle salariale va de 58,88 $ à 70,34 $ l'heure (de 114 816 $ à 137 163 $ par année), et il s'y ajoute une indemnité de vie dans le Nord de 3 700 $ par année.
**Une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise pour ce poste.**
Date de clôture : **le 6 jun 2022 à 17 h (HNR)**
Si ce poste correspond à vos compétences et vos aspirations, veuillez envoyer votre curriculum vitae par courriel, en citant le concours, à careers@wscc.nt.ca.

*Vous devez clairement indiquer votre admissibilité à faire l'objet d'une attention prioritaire en vertu de la Politique d'action positive. La CSTIT est un milieu de travail inclusif. Si vous avez une incapacité et avez besoin de soutien ou de mesures d'adaptation pendant le processus d'embauche, nous vous encourageons à décrire ces besoins lorsque nous communiquerons avec vous pour une entrevue. Il est possible que nous utilisions ce concours afin de pourvoir d'autres postes vacants semblables au cours des six prochains mois.*

safety & care

WSCC Workers' Safety & Compensation Commission | ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᖅᑎᓄᑦ ᐊᑦᑕᓇᖅᑐᓂᒃ ᐊᒻᒪ ᓇᓪᓕᐅᒃᑯᒫᓂᒃ ᖃᐅᔨᓴᖅᑏᑦ